Vincent Locas, avocat
Chef, Prévention et gestion des litiges
Affaires juridiques et réglementaires
Ligne directe : (514) 598-3324
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vincent.locas@energir.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 26 octobre 2022

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 8e demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2022
Notre dossier : 312-00977
Dossier Régie : R-4177-2021 – Phase 2

Chère consœur,

Comme mentionné lors de l'audience tenue en septembre dernier dans le cadre de la phase 2 du dossier mentionné en objet, Énergir vous fait parvenir la preuve relative à l'entente particulière convenue entre Énergir et un client VGE du service continu afin qu'il réduise sa consommation en journée de fine pointe pour l'hiver 2022-2023, soit la pièce Énergir-H, Document 13.

Pour les motifs énoncés à l'affidavit pour ordonnance de confidentialité de Madame Josée Duhaime daté du 26 octobre 2022, Énergir dépose sous pli confidentiel les informations caviardées contenues à la pièce Énergir-H, Document 13, et ce, pour une durée indéterminée. Par souci de cohérence avec les demandes d'ordonnance de confidentialité similaires formulées au présent dossier, Énergir a opté pour une durée indéterminée. Cependant, Énergir comprend des échanges tenus avec la formation lors de l'audience que cette dernière pourrait plutôt accorder une période de cinq (5) ans et Énergir n'y verrait pas d'inconvénient sous réserve d'un suivi administratif au terme de cette période pour réévaluer la nécessité du maintien de la confidentialité[1].

Énergir invite d'ailleurs les représentants des intervenants intéressés à consulter la version confidentielle de la pièce Énergir-H, Document 13 à prendre contact avec le soussigné afin de recueillir les signatures nécessaires pour les engagements de confidentialité d'usage.

Par ailleurs, et comme mentionné à sa preuve, Énergir demanderait respectueusement à la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») de rendre une décision quant à sa proposition **au plus tard le 24 novembre 2022**. Dans la mesure où la Régie le juge approprié, et en raison des délais serrés, Énergir proposerait un traitement sur dossier, mais elle reste bien évidemment à la disposition de la

[1] B-0246, paragr. 156 à 159.

Régie si elle jugeait la tenue d'une audience nécessaire. Énergir remercie d'ailleurs à l'avance la Régie ainsi que les intervenants de leur compréhension et collaboration à cet égard.

Énergir dépose également une 8e demande réamendée ainsi qu'une liste révisée de pièces.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas
VL/nv

p. j.

1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3
514 598-3444